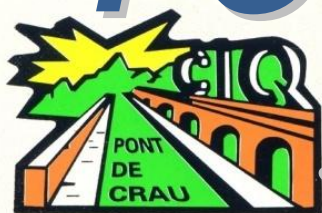


# PONT DE CRAU



## actualités



N°99 mars-avril 2021

Bulletin du Comité d'Intérêt de Quartier Pont de Crau  
247.1 Chemin de Falet – Pont de Crau – 13200 ARLES  
Tél. 06.61.45.84.19 - e-mail : [ciquontdecrau@orange.fr](mailto:ciquontdecrau@orange.fr)  
Contact Président : [robertrocchi@orange.fr](mailto:robertrocchi@orange.fr)

### Editorial

Les bulletins se succèdent et les contraintes sanitaires demeurent. La vie sociale en prend un sérieux coup et les associations ont beaucoup de mal à conserver un semblant d'activité et surtout un lien avec leurs adhérents. Place désormais au "distanciel" qui interdit toutes formes de rencontres, de réunions et donc de vrais échanges indispensables à une vie démocratique authentique.

Alors que s'ouvrait en janvier la période de dépôt de demande de subvention, le Conseil d'Administration du CIQ a pris une décision radicale exprimée dans un courrier adressé à Monsieur le Maire et dont voici un extrait:

*" Aujourd'hui, au moment où doit vous être soumise notre demande de subvention pour l'exercice 2021, le Conseil d'Administration du CIQ Pont de Crau considère qu'il serait malvenu de demander un soutien financier à une municipalité qui doit faire face à de nombreuses difficultés, à des demandes d'aide, voire à des détresses liées aux conséquences de la crise sanitaire. Aussi, conscients que vous devez nécessairement hiérarchiser les priorités, nous vous informons que **nous renonçons à déposer une demande de subvention municipale pour 2021**".*

Plus que jamais, nous allons donc compter sur notre investissement bénévole et sur la fidélité de nos adhérents pour poursuivre du mieux possible le double objectif fixé par nos statuts: servir de relais entre les habitants et les collectivités territoriales mais aussi, et surtout, être une force d'initiatives et de propositions afin de servir l'intérêt général de Pont de Crau et de ses habitants.

En cette période particulière, le CIQ s'efforce de maintenir le contact avec ses adhérents par le biais de courriels ou de courriers, d'abord pour rappeler à ceux qui souhaitaient s'exprimer sur le sujet du projet de contournement autoroutier d'Arles qu'il fallait le faire avant le 31 janvier. Ensuite pour signaler que la seconde modification simplifiée du PLU (la première a eu lieu en 2019) engagée par la mairie jusqu'au 5 mars portait sur des voiries ainsi que sur des bassins de rétention dont certains concernent Pont de Crau. Nous avons donné la liste de ces voiries et de ces bassins pour que chacun ait une information complète et puisse apporter, s'il le souhaitait, sa contribution à la réflexion générale.

Le printemps est traditionnellement porteur de promesses de jours meilleurs. Nous voulons y croire et dès que la situation le permettra nous reprendrons le cycle de nos réunions (l'Assemblée générale est toujours en attente) et de manifestations permettant de créer la convivialité si nécessaire au "vivre ensemble".

Le dossier du contournement autoroutier a continué à nourrir l'actualité arlésienne dans les pages des médias locaux ou nationaux, les positions des "pour" et des "anti" se crispent quelque peu. Le CIQ est actif sur le sujet depuis son origine en 1995, les adhérents sont tenus régulièrement informés des péripéties qui ont émaillé depuis plus de 25 ans la recherche d'un tracé qui ne sera pas le meilleur mais seulement le moins mauvais. Ce qui ne change rien à l'urgence de la mise en œuvre d'une solution qui conditionnera le développement d'une cité plus saine et plus sûre, et qui permettra également un véritable contournement de Pont de Crau pour la circulation de transit.

Bonne lecture et surtout prenez soin de vous et des autres.

**Le Bureau du CIQ PONT DE CRAU**



Le Rond Point  
de la Rose des Vents  
fait peau neuve



Il était envahi par des herbes folles, ses points cardinaux avaient été bousculés par des automobilistes contrôlant mal leur véhicule, bref il avait littéralement perdu le nord. Le service municipal des espaces verts a pris la rose par le bon bout pour redonner une image plus digne à ce rond point appelé à devenir le point central du quartier.

Une place de l'étoile en quelque sorte, pour peu que la suggestion du CIQ soit retenue : remonter au Champ de Tir la tête de ligne des bus, en conservant un arrêt un peu plus haut au niveau de l'arrivée de la route d'Eyguières et transformer l'espace devant les commerces en petite place ombragée par les platanes.

Pendant les "fêtes" de fin d'année, les habitants ont noté avec satisfaction l'installation dans le rond point d'un décor lumineux agréable à regarder en cette période particulièrement morose.





## Les positions se radicalisent

La phase de concertation obligatoire du public s'est achevée le 31 janvier. De nouveau le clivage entre partisans et adversaires de la réalisation de ce contournement s'est manifesté.

Le travail sérieux accompli par la DREAL pour actualiser toutes les études et prendre en compte les nouvelles réalités, la détermination bienvenue de la nouvelle municipalité en faveur du contournement de la ville d'Arles, ont peut-être induit un sentiment de (trop ?) grande confiance chez ceux qui considèrent que la priorité des priorités c'est de sortir du cœur de ville le flot de véhicules qui menacent quotidiennement la santé et la sécurité de milliers d'Arlésiens, sans compter les difficultés récurrentes de circulation entre l'est et l'ouest de la commune. Et qui n'ont pas le sentiment, en privilégiant cette priorité, de mettre en danger la Camargue et la Crau.

De fait, beaucoup ont négligé d'aller faire entendre leur point de vue alors que les opposants au projet essayaient de mobiliser, agence de communication en appui, en affirmant que la Crau et la Camargue seraient dangereusement menacées par la réalisation de ce contournement (13 km) et en multipliant les images de taureaux, de chevaux, de flamants, et même de chauves-souris, promis à la disparition. Et d'ajouter, de surcroît, que si le contournement était décidé, ils n'hésiteraient pas à créer une Z.A.D. (Arles - Notre Dame des Landes, même combat !). De quoi émouvoir évidemment tous ceux qui sont légitimement attachés à la préservation et à la protection de ces milieux naturels exceptionnels. Et chacun sait qu'on atteint mieux sa cible quand on fait appel à l'émotion et non à la réflexion. Réflexion qui prévaudra cependant si un jour, par malheur, une catastrophe routière majeure survenait dans la traversée du cœur de ville. A ce moment là, tous ceux qui ont fait en sorte que le contournement ne soit pas réalisé, par idéologie, par calcul politique ou par passivité, porteraient une lourde responsabilité. Nous serons là pour le rappeler même si nous ne souhaitons pas, bien évidemment, nous retrouver dans ce cas de figure..

## De quoi être vert de rage !

Et une fois de plus on a pu lire dans la presse locale qui a donné une large place aux arguments des "anti" que la non-réalisation du contournement serait un coup fatal porté au fret routier et favoriserait le ferroutage et le transport fluvial ! La SNCF attendrait donc de savoir si le contournement d'Arles sera réalisé ou non pour décider éventuellement de construire dans ses gares des quais d'embarquement pour poids lourds. C'est accorder beaucoup d'importance à nos "petits" 13 km !

D'autre part, ceux qui n'ont pas la mémoire courte se rappelleront sans doute que la liaison Rhin - Rhône par un canal grand gabarit, indispensable pour substituer le fluvial au routier dans la vallée du Rhône, a été abandonnée en 1997 sous l'impulsion de la ministre de l'aménagement du territoire de l'époque : Dominique Voynet, fondatrice du parti des Verts. Ses héritiers politiques aujourd'hui qui prônent le transport fluvial ont bonne mine.

De plus, le **20 janvier 2021**, le Parlement européen votait une résolution concernant la révision des orientations du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T) qui doit se substituer au règlement n°1315/2013.

([https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0010\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0010_FR.html)).

Cette résolution prévoit en particulier la résorption des chaînons manquants et autres goulets d'étranglement sur les itinéraires du réseau central de transport dont fait partie notre RN 113, à la fois goulet d'étranglement et chaînon manquant sur l'A54. L'échéance pour ces réalisations a été fixée à **2030**. Cette résolution a été adoptée à une très large majorité, tous les députés "verts" européens (à l'exception des 8 députés italiens) l'ont votée, **y compris donc les députés EELV français**.

Il faut se rappeler que certains de ces députés s'étaient déplacés à Arles, en mars 2019, pour manifester bruyamment contre le projet de contournement !

En matière de réseau de transport, il y a donc une vérité à Arles et une autre au niveau de l'Europe. La politique conduit parfois ceux qui s'y adonnent à de curieuses contorsions. Attention aux courbatures !

Une fois de plus, force est de constater que sur le sujet du contournement, comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs, certains s'arrogent le monopole de la défense de l'environnement, comme s'ils étaient les seuls habilités à aimer et à défendre la nature. Il est vrai qu'actuellement c'est un assez bon fonds de commerce pour qui veut faire de la politique...

## Rassemblement nécessaire

Face au rassemblement des opposants au contournement, rassemblement curieux qui va des "écologistes" aux riziculteurs, aux éleveurs de taureaux de combat, aux agneaux de Sisteron (!) et on en passe ... il est nécessaire de se regrouper pour faire entendre la voix de ceux qui souhaitent d'abord préserver la santé et la sécurité des Arlésiens, en un mot pour privilégier l'espèce humaine avant tout autre considération.

Les CIQ-CIV et associations assimilées ont déjà opéré un premier rassemblement au sein d'une coordination. La nécessité de se rassembler pour peser davantage dans le débat a conduit la coordination à se rapprocher d'une association dont l'objet porte essentiellement sur le sujet qui nous préoccupe : "*Pour le contournement autoroutier d'Arles maintenant*".

L'union d'une large majorité d'Arlésiens sera déterminant dans ce débat. **RASSEMBLONS NOUS !**

### Rappel du calendrier fixé par les services de l'Etat:

**2020/2021:** Concertation réglementaire du public

(l'étape actuelle)

**2021:** Etudes et concertations

(2ème phase)

**2023:** Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et procédure de mise en concession

**2025/2026:** Démarrage effectif des travaux

**2028/2029:** Mise en service possible



## Le devenir du Stand de Tir St Victor en question ?

Lors du Conseil municipal du 18 février les conclusions de l'audit patrimonial réalisé par le cabinet Espelia ont été présentées. Les 378 ensembles immobiliers que possède la ville ont été analysés et, parmi eux, le Champ de Tir de Pont de Crau, notre "monument". Parmi les biens analysés, le cabinet d'audit préconise soit la revalorisation de certains soit la vente, pour renflouer un tant soit peu les finances communales. Et, parmi les biens dont la vente est recommandée par l'auditeur figure le Champ de Tir. Une recommandation n'est pas une obligation certes, c'est un simple conseil. Au moment où une réflexion est conduite pour définir un projet pour cet espace municipal, la question de la cession ou non du bâtiment va certainement se poser.



### Petit rappel historique

A partir de 1991, le stand de tir St Victor a été de moins en moins utilisé par l'Armée, la fin du service militaire obligatoire a mis définitivement un terme à son fonctionnement.

Le Ministère de la Défense a fait alors part à la commune d'Arles de sa volonté de céder le stand de tir. Mais devant les prétentions élevées du Ministère, il avait été envisagé de solliciter un opérateur privé pour réaliser un programme résidentiel sur ce terrain (section EA 64 : le stand + 14 000 m<sup>2</sup> non bâtis).

Ce projet a dû être abandonné devant le coût important de démolition des installations en pierres appareillées ajouté au coût du foncier trop élevé.



En 2004, la ville d'Arles a repris contact avec le Ministère de la défense afin de négocier les conditions de vente de l'espace "Champ de Tir" (stand + terrain). Entre temps, le Club de Tir Arlésien avait formulé une demande d'utilisation du stand pour certaines activités de tir spécifiques et s'était engagé à prendre en charge les frais de nettoyage et de remise en état des lieux.

Le Ministère a accepté de ramener le prix de vente de 105 200 € à 95 000 € (en 3 versements sur 2 ans). Dès réception de l'engagement d'acquiescer de la part de la ville, la procédure de déclassement a été mise en œuvre par l'Etat avec une remise anticipée du terrain par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit pour permettre au club de tir d'organiser les entraînements de ses adhérents.

La ville deviendra définitivement propriétaire du stand de tir St Victor par un acte administratif en date du 13 avril 2005.

## Le canal de haute Crau est mal en point

On sait depuis longtemps maintenant qu'il est urgent de réaliser les travaux nécessaires pour supprimer le danger que constituent les parties aériennes de l'aqueduc, mal en point et susceptibles de s'effondrer.

Le montant estimé des travaux est important, 4,5 millions d'euros financés par la région, le département, ACCM, l'Etat, l'Agence de l'eau et l'ASA (association syndicale autorisée). C'est l'ACCM qui est en charge de la maîtrise d'œuvre.

En 2019, l'irrigation avait été suspendue le temps de sécuriser en urgence l'aqueduc enjambant la RD 27

L'état des parties aériennes du canal (5 aqueducs sur les 21 km du parcours) fait peser une menace sur le service de l'eau, plus de 1 500 ha sont desservies par le canal de Haute Crau entre Saint Martin de Crau et Pont de Crau.



Initialement, les travaux devaient être achevés en 2022. Le calendrier paraît difficile à tenir car les travaux les plus importants (destruction des deux aqueducs les plus importants et enfouissement de la conduite) ne peuvent être réalisés que pendant la période de chômage du canal, d'octobre à mars. En attendant, les arrosants croisent les doigts pour que les ristolages effectués à ce jour tiennent le coup.



## Un lit tout neuf pour le canal de Craonne

Durant le mois de février d'importants travaux ont été réalisés dans le canal de Craonne. Il s'agissait de consolider les berges du canal avant sa mise en eau. Un va-et-vient d'engins de chantier a animé le chemin de Servannes qui longe le canal.



Cette consolidation des berges devrait permettre d'élargir le chemin, de sécuriser le bas-côté contre le canal et d'installer une piste cyclable.

L'étroitesse de ce chemin relativement fréquenté rend difficiles parfois les croisements avec des véhicules au gabarit important, laissant peu de place à la circulation à vélo.



Le Chemin de Servannes était concerné par le projet de modification simplifiée du PLU sur lequel les habitants étaient invités à donner leur avis.



## Les interventions du CIQ Pont de Crau



Le 23 février, nous avons profité du passage de Monsieur le Maire à Pont de Crau pour lui remettre la contribution du CIQ concernant la modification simplifiée n°2 du PLU. Plan à l'appui, nous lui avons rappelé nos préconisations, à savoir privilégier les axes de circulation nord - sud de façon à permettre à la circulation de transit de passer par le sud de Pont de Crau afin d'éviter les ronds points, sources d'embouteillages.



Suite à nos nombreux courriers, le département a dépêché un engin pour tondre les bas-côtés de la route d'Eyguières au niveau du Chemin de l'Ormeau. Mais l'essentiel n'a pas été fait, à savoir le curage du fossé latéral qui permet une infiltration plus rapide des eaux en cas de fortes pluies.

Il faudra revenir ...



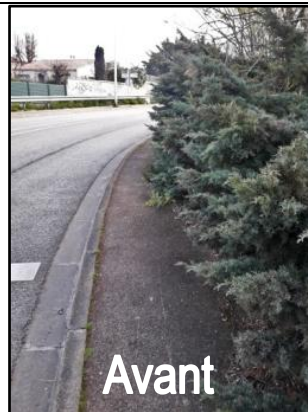
### Adhérents vigilants

Nos adhérents nous signalent parfois un problème qu'ils ont pu constater au cours de leurs déplacements dans le quartier. Nous nous efforçons de transmettre aux services compétents pour qu'une solution soit trouvée.

En février, nous avons ainsi signalé un dépôt sauvage à Beauchamp sur le chemin qui conduit à la pompe sur le canal.

Plus récemment, c'est l'envahissement du trottoir dans le rond point de la Rose des Vents qui nous a été signalé. Les piétons étaient obligés de descendre sur la chaussée pour passer. Le service des espaces verts a fait le nécessaire pour dégager le trottoir.

Pour rappel, le site [demarches.arles.fr](http://demarches.arles.fr) ("je signale une anomalie sur la voie publique") permet de signaler un problème



Avant



Après

de propreté sur la voie publique

## BULLETIN D'ADHESION ANNUELLE 2021

Foyers domiciliés à Pont de Crau : **8 € par foyer**. (= bulletin trimestriel couleur adressé au domicile, participation prioritaire et gratuite aux manifestations, réunions d'information, permanences)

Pour ceux qui n'habitent pas Pont de Crau, il est possible d'adhérer comme **membre associé (mêmes avantages que les adhérents mais non éligibles au C.A.)**, l'adhésion est dans ce cas de **10€ par foyer**.

Découpez ou recopiez ce bulletin et renvoyez-le accompagné de votre règlement par chèque libellé au nom du C.I.Q. PONT DE CRAU, à l'adresse suivante :

**C.I.Q. PONT DE CRAU – 247.1 Chemin de Falet – Pont de Crau – 13200 ARLES**

Nom : ..... Prénom : ..... Nbre pers. au foyer : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... **e-mail:** (lisiblement) .....